

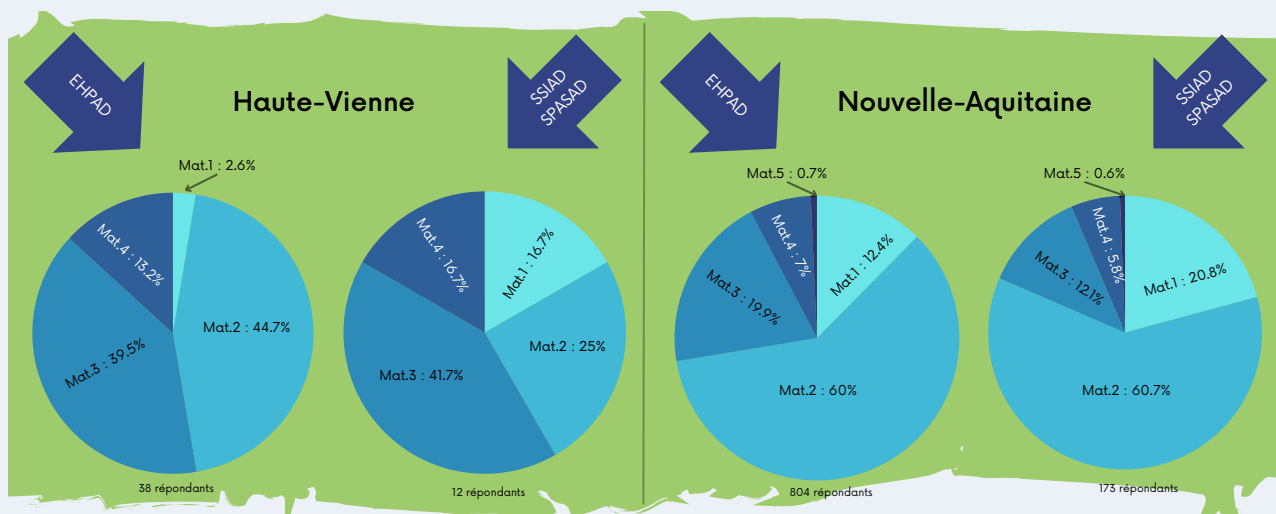
### Intégration des enjeux du développement durable

Cet indicateur de maturité interroge la capacité de l'ESMS à intégrer les enjeux du développement durable dans sa politique de fonctionnement. Il correspond à l'indicateur Gov1a de l'observatoire du développement durable de l'ANAP.

Les niveaux vont de 1 à 5 : plus le niveau est élevé et plus la structure est mature. Le niveau choisi suppose que les niveaux inférieurs sont maîtrisés.

1. Les projets majeurs de la structure ne tiennent compte que de l'impact économique.
2. Les projets majeurs de la structure tiennent compte des impacts sur tous les enjeux du Développement Durable : environnementaux, sociaux, sociétaux ou économiques.
3. Les impacts des projets majeurs de la structure sur les enjeux du Développement Durable sont positifs et font l'objet d'un engagement (projet de la structure, fiche action dans le CPOM, articles dans les conventions de partenariat, etc.).
4. Les impacts des projets majeurs de la structure sur les enjeux du Développement Durable font l'objet d'une évaluation, suivi et amélioration continue.
5. Tous les projets de la structure font l'objet d'une formalisation, d'une évaluation, d'un suivi et d'une amélioration continue en matière d'enjeux du Développement Durable.

Liens utiles : [les publications de l'ANAP](#)



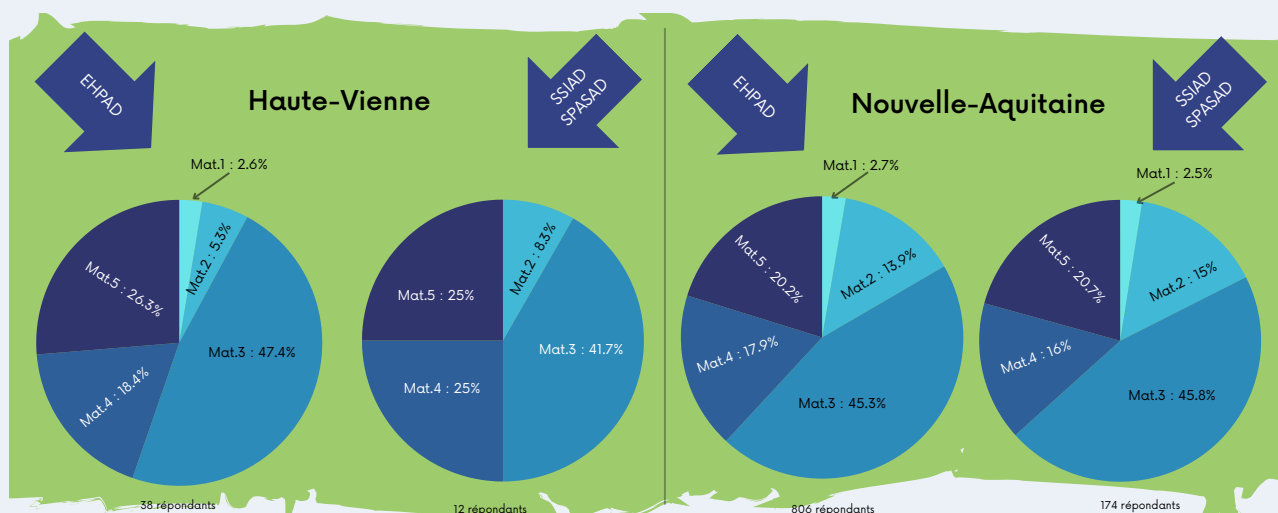
### Qualité de Vie au Travail

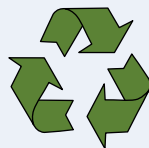
Cet indicateur présente le niveau de maturité de la structure dans la mise en œuvre d'une politique et d'actions d'amélioration de la QVT. Entrent dans la QVT : Conditions de travail / La capacité à s'exprimer et à agir / Autonomie au travail / Valeur du travail / Valeur apprenant / Travail complet

Les niveaux vont de 1 à 5 : plus le niveau est élevé et plus la structure est mature. Le niveau choisi suppose que les niveaux inférieurs sont maîtrisés.

1. La structure respecte la réglementation en matière de conditions de travail.
2. La structure met en place des dispositifs donnant la capacité aux salariés de s'exprimer et d'agir sur leurs conditions de travail.
3. La structure co-construit avec les salariés ou leurs représentants le contenu et l'organisation du travail lors des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets techniques ou organisationnels.
4. Le contenu et l'organisation du travail est parfaitement aligné sur les enjeux de la qualité de vie au travail, la direction est formée à ces enjeux.
5. Les enjeux de la qualité de vie au travail font l'objet d'une évaluation et d'une amélioration continue.

Liens utiles : [page internet ARS Nouvelle-Aquitaine - thématique QVCT](#)





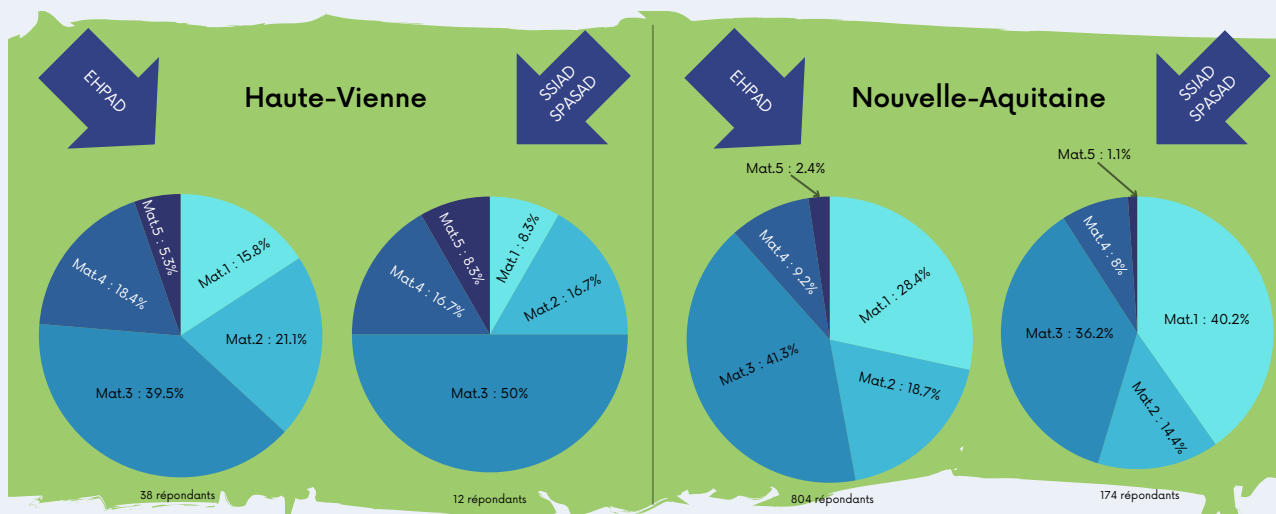
## Politique de gestion des déchets

Cet indicateur présente le niveau de maturité de la structure dans la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des déchets. Il s'agit, au-delà des actions ponctuelles, de construire une politique cohérente et complète.

Les niveaux vont de 1 à 5 : plus le niveau est élevé et plus la structure est mature. Le niveau choisi suppose que les niveaux inférieurs sont maîtrisés.

1. La structure n'a pas d'engagement au-delà des obligations juridiques.
2. La structure a formalisé une politique de gestion des déchets et réalisé une cartographie des filières de tri et des quantités produites.
3. La structure s'est donnée des objectifs de réduction et valorisation des déchets avec la mise en œuvre du tri sélectif ; les professionnels sont sensibilisés et/ou formés.
4. La politique et les procédures de gestion des déchets sont régulièrement évaluées et améliorées ; les patients et personnes accompagnées sont sensibilisés au tri des déchets.
5. La politique d'achats prend en compte la gestion des déchets issus des produits achetés.

La gestion des déchets s'inscrit dans une démarche globale d'achat responsable. Dans la définition, issue du PNAAPD, de l'achat public durable : l'achat doit tenir compte de toutes les étapes du marché et de la vie du produit. L'établissement doit donc tendre à travailler en coût complet et à appréhender l'ensemble des impacts de l'achat (ex. coût de mise en rebut).



## Politique d'achat

Les structures sanitaires, sociales médico-sociales, par le volume et la diversité de leurs achats, peuvent avoir un impact important et un effet d'entraînement dans de nombreuses filières professionnelles en intégrant dans le choix des produits et services qu'ils achètent, des critères de développement durable. Le choix concerne les produits achetés mais également celui des services choisis [...]

Les niveaux vont de 1 à 5 : plus le niveau est élevé et plus la structure est mature. Le niveau choisi suppose que les niveaux inférieurs sont maîtrisés.

1. La structure a diagnostiqué ses pratiques d'achats.
2. La structure a ajusté ses achats aux besoins réels afin de rechercher un impact économique.
3. La structure intègre dans sa politique d'achat et d'appels d'offres des critères environnementaux.
4. La structure pratique des achats dans une approche en coût global et intègre des critères environnementaux et/ou sociaux.
5. La structure a mis en place un processus de décision et une politique évaluée, améliorée en continu et diffusée.

Le GCS Achats en Nouvelle-Aquitaine est un opérateur régional créé en juillet 2020 et soutenu par l'ARS NA. Ouvert aux structures des secteurs sanitaire et médico-social, ses objectifs sont de coordonner les marchés au niveau régional et d'œuvrer à la professionnalisation de la fonction achat des ESMS (par exemple par le transfert de compétences ou l'outillage). Les premiers marchés ont été lancés dès avril 2020 (médicaments, alimentaire), mais progressivement de nouveaux marchés seront proposés aux adhérents sur l'ensemble des segments jugés pertinents.

